



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 12949

Texte de la question

M. Jean-Louis Touraine attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les graves inquiétudes qui se développent au sein de l'administration pénitentiaire. Aujourd'hui, l'ensemble des charges d'extraction, de transfert et de garde des détenus hospitalisés est géré par les forces de police ou de gendarmerie. Alors que les personnels pénitentiaires font face à un manque exceptionnel de moyens, que les établissements pénitentiaires sont confrontés à une surpopulation sans précédent, la transmission de ces missions aux personnels de l'administration pénitentiaire apparaît comme une source de nombreuses dégradations de leurs conditions de travail. Aussi il lui demande quelles sont les intentions que nourrit le Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, informe l'honorable parlementaire de l'intérêt qu'elle porte au transfert à l'administration pénitentiaire des missions de gardes et d'escortes des détenus hospitalisés assurées jusqu'à présent par la police et la gendarmerie nationales. À la suite d'un arbitrage interministériel de décembre 2006, la décision a été prise de confier à l'administration pénitentiaire, à compter du 1er avril 2007, les missions exercées par la police et la gendarmerie dans les Unités hospitalières sécurisées interrégionales (UHSI) de Marseille et de Toulouse. Ce transfert a démontré la capacité des personnels de l'administration pénitentiaire à assurer dans d'autres conditions des tâches nouvelles, puisqu'il s'agit pour eux, en l'espèce, d'exercer leur service à l'extérieur des établissements pénitentiaires, tout en étant armés. Les surveillants volontaires pour assurer ces missions ont tous reçu une formation en lien avec la police et la gendarmerie nationales, au maniement des armes et à l'appropriation des techniques d'escortes et de gardes en milieu hospitalier. L'accès aux moyens techniques adaptés à ces missions a été acquis, comme l'armement et les moyens de contrainte, ainsi que le dispositif de communication Acropol, sachant que les procédures de renfort par les forces de l'ordre sont maintenues pour les gardes et escortes des détenus dangereux. Pour clarifier et harmoniser les responsabilités et les moyens de l'État en matière de sécurité, une mission d'audit de modernisation a été mise en place ; ses conclusions ont été rendues au mois de juillet 2007. Elles font apparaître les besoins en effectifs et en matériels nécessaires à une éventuelle mise en oeuvre des transferts. Il n'est pas prévu d'étendre cette expérimentation pour l'instant.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Touraine](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12949

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2007, page 7954

Réponse publiée le : 11 mars 2008, page 2136